

les 10
DROITS du PETIT
VISITEUR

The illustration shows a gallery space with a large, ornate yellow frame containing the title. To the left and right are smaller, empty frames. In the foreground, a small figure with orange hair, wearing a blue and white checkered shirt, stands on a white pedestal, looking at the large sign. A small yellow teddy bear sits next to the figure. The background features a blue wall with a row of rectangular panels. The floor is a solid blue color.

Caroline Rosnet

Dominique Le Bagousse

pour MÔM'ART ©



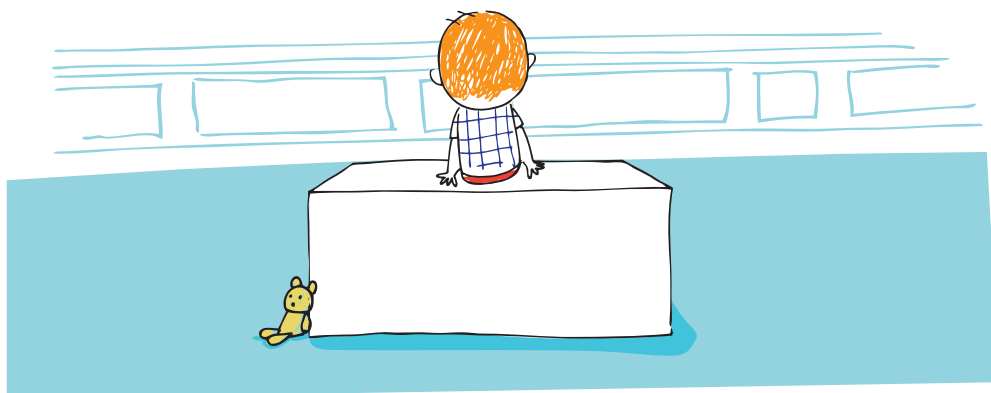
↑ • Le droit de visiter à ton rythme...

Pianissimo : tu peux te promener au musée tranquillement, t'arrêter devant un tableau ou une sculpture et retourner sur tes pas.

Top chrono : tu peux juste passer très très vite les salles qui ne t'intéressent pas pour aller droit au but.

Tu peux suivre une visite en groupe avec un guide.

Tu peux suivre tes parents ou demander à tes parents de te suivre ou marcher dans les pas de ton petit frère de dix-huit mois lâché dans le musée.
(si tu fatigues, tu peux le rattacher dans sa poussette)



2. Le droit d'avoir une oeuvre préférée...

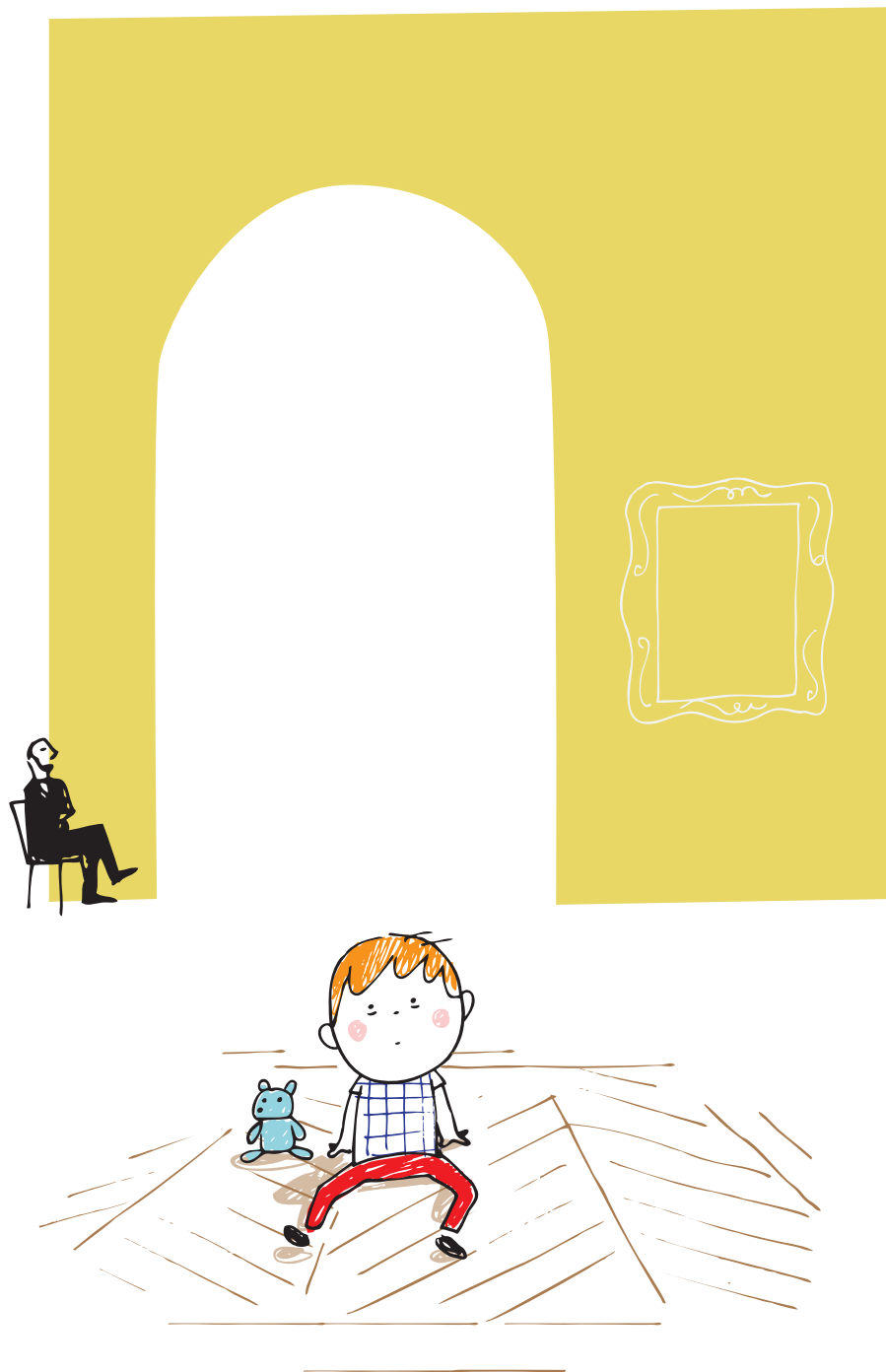
Tu as le droit de classer et noter les œuvres, de les aimer et de ne pas les aimer. Il y a des œuvres qui nous touchent et qu'on garde pour toujours dans notre mémoire et dans notre cœur.

Tu peux revenir au musée autant de fois que tu veux pour retrouver ton œuvre. Juste pour la regarder, peut être la dessiner ou bien écrire ce qu'elle t'inspire.



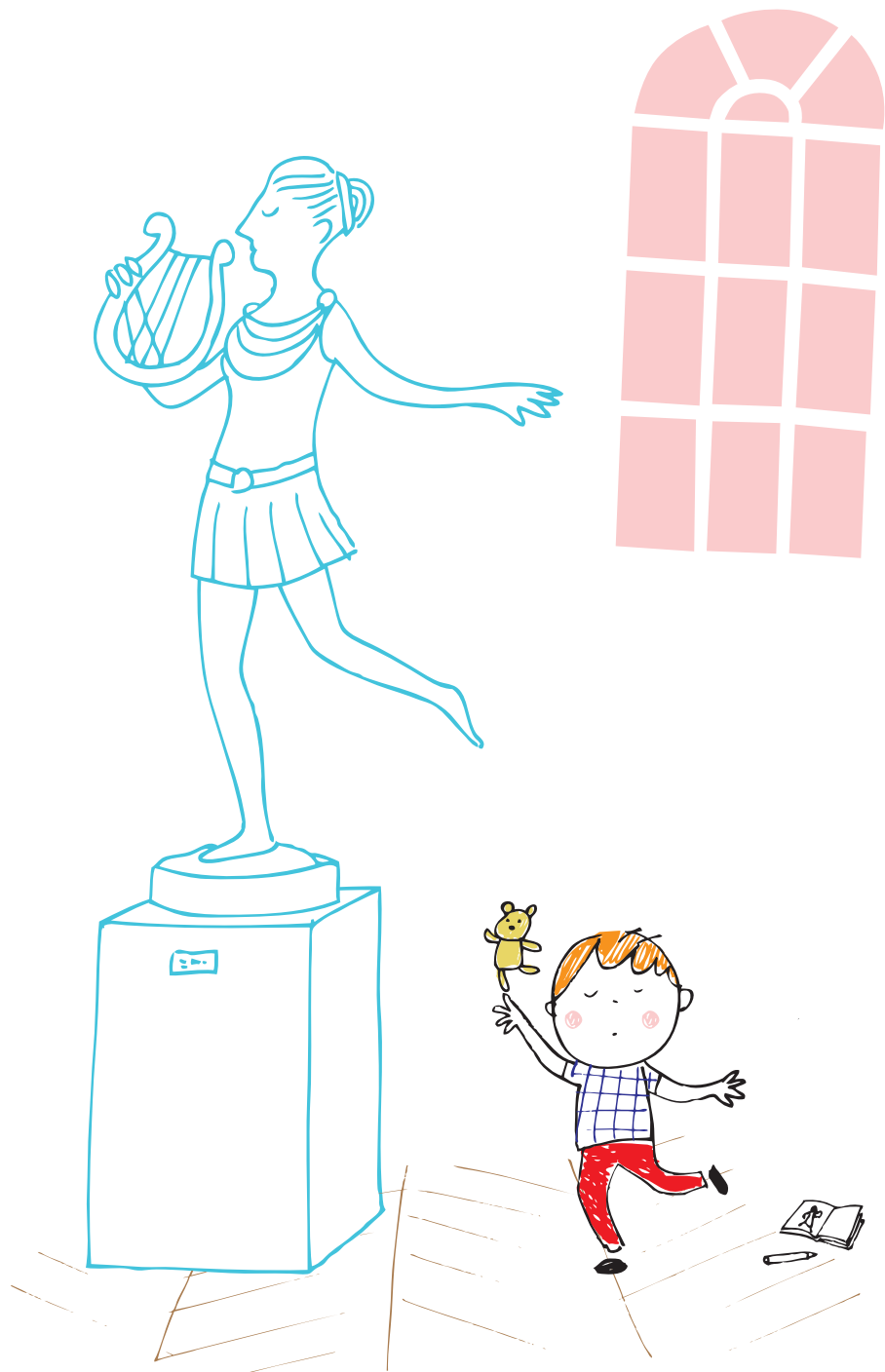
3. Le droit de fermer les yeux...

Si tu trouves une oeuvre affreuse
ou si quelque chose te fait peur
ou te dérange, tu peux fermer les yeux
et passer ton chemin.



4. Le droit de s'asseoir...

Regardes-tu la télévision debout ?
Au musée, tu peux t'asseoir,
même par terre pour te reposer,
observer et contempler
sans avoir mal au pieds.

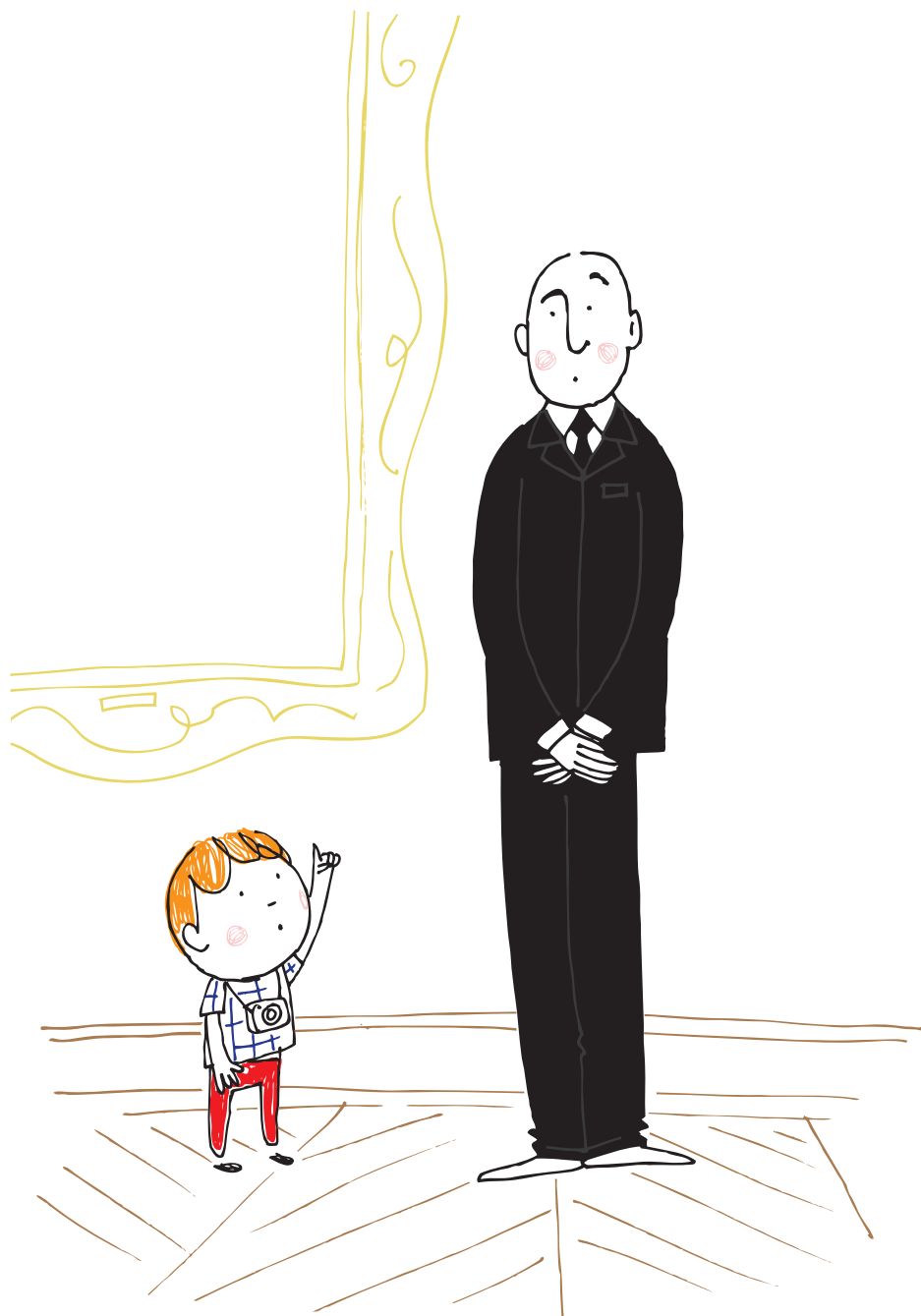


5. Le droit de copier...

Tous les grands artistes ont commencé par copier les chefs-d'oeuvre exposés dans les musées.

Toi aussi, tu peux emporter un petit carnet et un crayon pour dessiner au musée.

Tu as également le droit de faire semblant d'être un personnage de tableau en l'imitant ou bien prendre la posture d'une statue.



6. Le droit de poser des questions...

Si tu ne comprends pas, si tu es curieux,
tu peux poser des questions.

Tu peux jouer au détective toi-même
pour trouver des indices dans le tableau.

En observant les œuvres,
tu peux inventer des devinettes.



* Les mangeurs de pommes de terre, Vincent Van Gogh, 1885, Amsterdam.

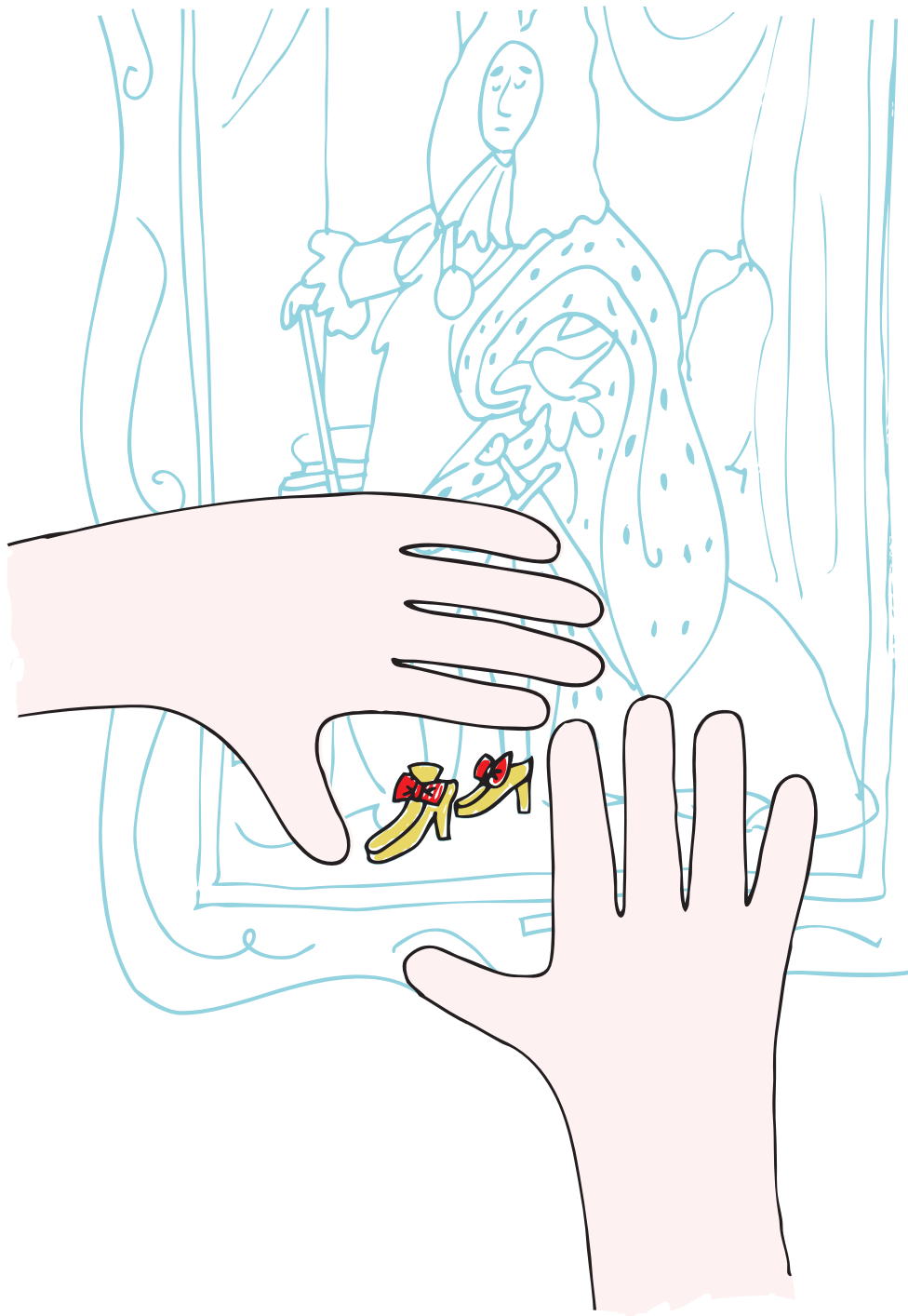
7. Le droit de partager ses impressions...

Au musée, il n'y a pas que les critiques d'art ou les guides qui ont le droit de parler.

Tu peux partager avec les gens autour de toi ce que tu ressens, ce qui te touche devant une oeuvre.

Tu as le droit de faire des commentaires à tort et à travers.

Tu as le droit de ne rien dire si tu préfères.



8

. Le droit de ne regarder
que les détails ...

Exemples:

Le nez au milieu de la figure

Le petit chat qui ronronne

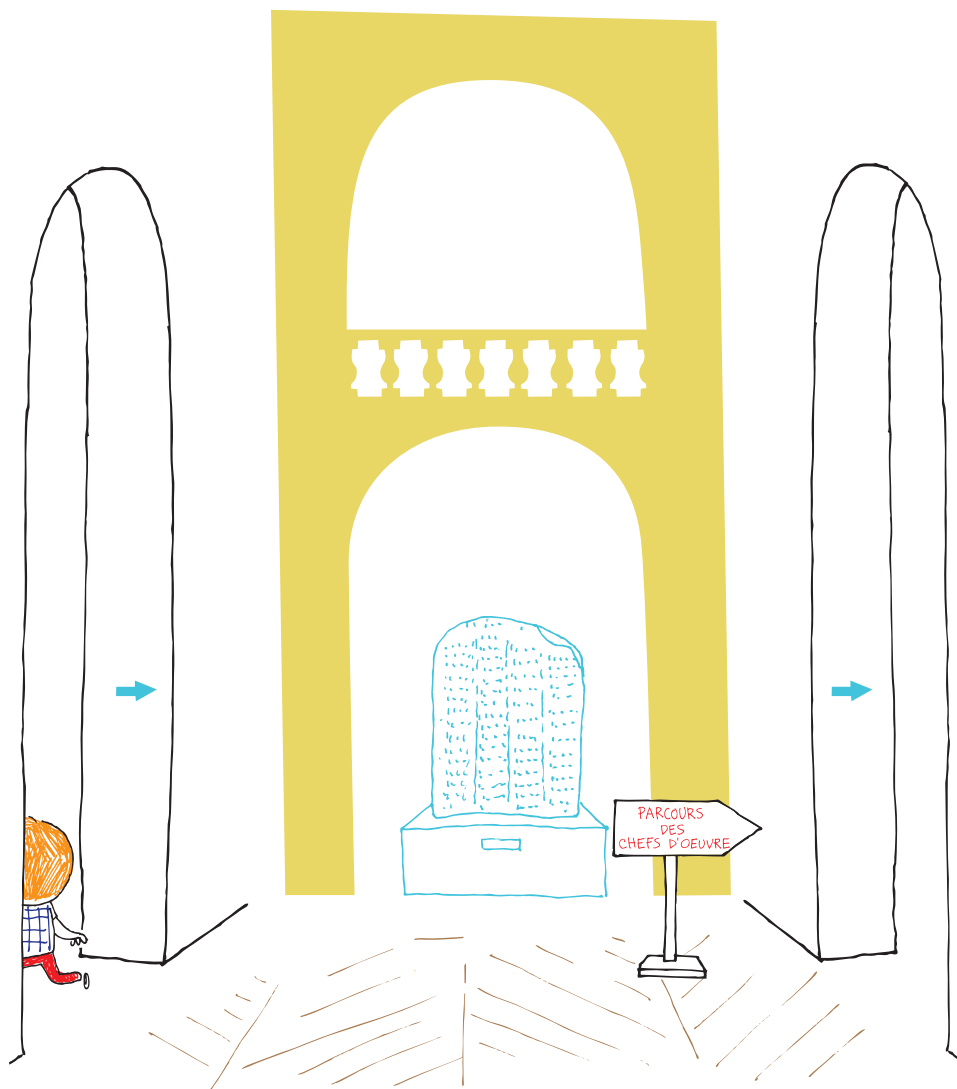
la mouche sur un fruit pourri

Le rose à côté du bleu turquoise dans

le pli du voile

La dentelle sur la manche

Le motif du tapis d'Orient sur la table



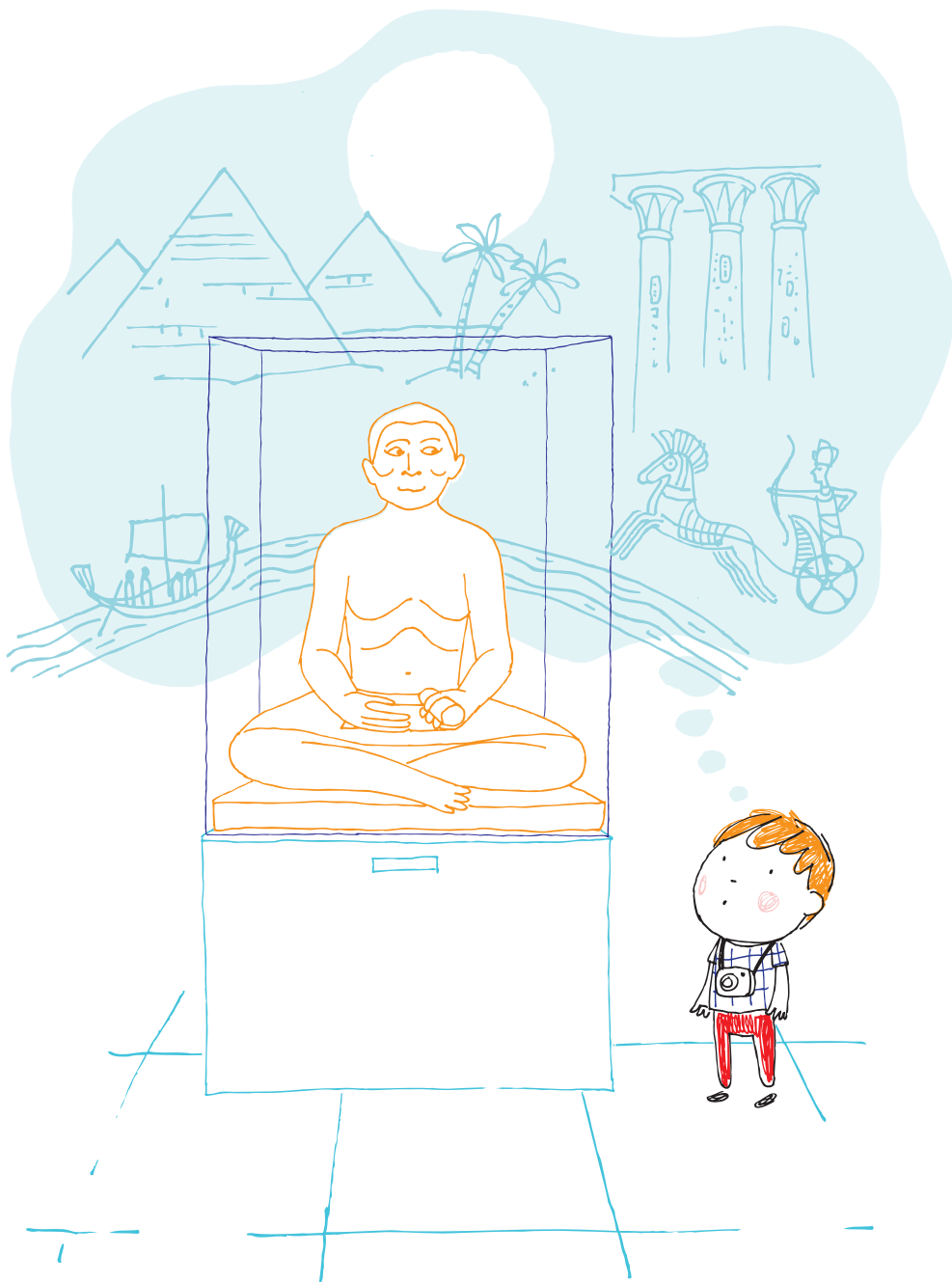
9. Le droit de ne pas tout regarder...

Un musée ressemble parfois à un grand labyrinthe, il faut tourner à droite, à gauche, monter, descendre suivre les flèches...

A toi de choisir ton parcours, et de ne regarder que les œuvres qui t'attirent le plus.

Tu as le droit de ne pas lire tous les cartels (les petits panneaux qui donnent des explications.)

Tu as le droit de te sentir libre de flâner, de te promener au hasard.



10. Le droit de t'évader du musée ...

Tu as le droit de rêver de rentrer dans un tableau pour participer à la fête, devenir dragon de la garde impériale ou une jeune marquise du XVIII^e siècle.

Tu peux remonter le temps ou changer de décor.

Tu as le droit de réinventer les histoires et le destin des héros.



Ce carnet a été fait avec 
pour les enfants et les parents du musée.

Rejoignez MÔM'ART, la famille du musée.

association loi 1901

www.mom-art.org

Suivez-nous:  

Ce livret peut être librement imprimé et diffusé aux conditions suivantes: Les auteurs doivent être mentionnés .
Le livret ne peut pas être modifié . Il ne peut pas être utilisé à des fins commerciales . Le partage des fichiers
du livret est autorisé sous réserve que les mentions ci-dessus soient également mentionnées lors du partage .